

ADMINISTRATEURS

J. DREVETON
P. GERMAIN
O. GERMAIN

MANDATAIRES

JC. GERMAIN
L. PACIELLO
S. DUPLEX
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
JD. DREVETON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes - CRCC de Montpellier - Nîmes

S.A. au capital de 250 000 euros - RCS Avignon 70 B 9 - Siret 702 620 097 00023 - APE 6920Z - TVA : FR 57 702 620 097

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

TERRE ET HUMANISME

Association d'intérêt général

MAS DE BEAULIEU BP19

07230 LA BLACHERE

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Association TERRE ET HUMANISME relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes :

- Excédent 305 833 €
- Total de bilan 1 993 177 €
- Total produits d'exploitation 1 927 107 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Association TERRE ET HUMANISME à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

✓ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le

caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

✓ **Règles et principes comptables**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

✓ **Estimations comptables**

▪ **Titres de participation**

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que des évaluations qui en résultent ayant conduit à l'absence de dépréciation des titres.

La note de l'annexe précise que votre association procède à la réalisation d'estimations portant sur l'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur actuelle des titres des sociétés détenues.

▪ **Dons**

Nous nous sommes assurés de la justification des dons reçus par recoupement avec les documents fournis par les établissements financiers ou intermédiaires et les divers donateurs. Nous avons mesuré la bonne affectation chronologique.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association TERRE ET HUMANISME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Avignon, le 6 juillet 2026

S.A. J. CAUSSE & ASSOCIÉS

Charlotte MORETTI

Commissaire aux Comptes Associée

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice.

TERRE & HUMANISME - BILAN ACTIF		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
État exprimé en €		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)		-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				3 067
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	21 520	21 520		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains	295 667	92 959	202 708	208 319
	Constructions	333 080	36 052	297 028	299 019
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	53 866	46 024	7 842	11 639
	Autres immobilisations corporelles	135 520	102 923	32 597	27 917
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations	197 496		197 496	197 496
	Autres titres immobilisés	28 737		28 737	28 737
	Prêts	34 175		34 175	30 000
	Autres immobilisations financières				200
Total de l'actif immobilisé (II)		1 100 060	299 477	800 583	806 393
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours	9 823		9 823	10 982
	Créances :				
	Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés	77 100		77 100	22 242
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	583 968		583 968	547 331
	Charges constatées d'avance	521 703		521 703	313 882
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	0		0	0
	Total de l'actif circulant (III)	1 192 594	-	1 192 594	894 437
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		2 292 654	299 477	1 993 177	1 700 830

TERRE & HUMANISME - BILAN PASSIF

État exprimé en €

 Du 01/01/2025
Au 31/12/2025

 Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	5 000	5 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles	61 497	61 497
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	666 796	683 408
	Autres		
	Report à nouveau	110 135	83 260
	Excédent ou déficit de l'exercice	305 833	10 264
	Situation nette (sous total)	1 149 260	843 428
	Fonds propres consommables	-	-
	Subventions d'investissement	-	-
	Provisions réglementées	-	-
	Total des fonds propres (I)	1 149 260	843 428
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		3 067
PROVISIONS	Fonds dédiés	326 988	259 231
	Total des fonds reportés et dédiés (II)	326 988	262 298
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)	-	-
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	425 671	497 220
	Emprunts et dettes financières diverses		11
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	0	300
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	0	0
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	0	0
	Produits constatés d'avance	28 568	11 193
	Total des dettes (IV)	454 239	508 724
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		-	-
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		1 930 487	1 614 450

TERRE & HUMANISME - Compte de Résultat Produits
État exprimé en €

Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
Au 31/12/2025	Au 31/12/2024

Produits d'exploitation	Cotisations	9 954	12 839
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	17 598	34 677
	<i>Boutique Mas de Beaulieu</i>	7 753	4 902
	<i>Légumes & Fruits et dérivés</i>	9 845	29 775
	Ventes de prestations de service	134 824	164 037
	<i>Formations - Animations</i>	84 185	98 116
	<i>Expertises</i>	39 585	46 537
	<i>Activités annexes</i>	11 054	19 383
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	307 440	461 689
	Versement des fondateurs ou consom. de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	1 051 169	831 112
Produits financiers	Dons des particuliers	667 499	748 647
	Mécénats d'entreprises	57 231	82 466
	Legs, donations et assurances-vie	326 440	
	Contribution financières (fondations ...)	336 349	291 406
	Reprises sur amort., dépréciations, provisions		63 646
	Utilisations des fonds dédiés	57 695	58 553
	Autres produits	12 079	7 416
	TOTAL (I)	1 927 107	1 925 376
	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11 162	16 124
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cess. valeurs mobilières de placement et instru. de trésor.		
	TOTAL (II)	11 162	16 124
	Produits exceptionnels		4 252
	TOTAL (III)		4 242
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		1 938 269	1 945 741
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			
TOTAL GENERAL		1 938 269	1 945 741

TERRE & HUMANISME - Compte de Résultat Charges
État exprimé en €

Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
--------------------------------	--------------------------------

Charges d'exploitation	Achats de marchandises	5 930	3 848,13
	Variation de stock	1 597	386,55
	Autres achats et charges externes	462 304	559 691,57
	Aides financières (Suventions reversées aux partenaires locaux)	214 757	399 718,10
	Impôts, taxes et versements assimilés	28 693	34 872,40
	Salaires	588 546	629 575,88
	Cotisation sociales	167 524	190 821,32
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 060	31 717,11
	Dotations aux provisions		
	Valeur comptable des immo incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés	125 451	68 183,00
	Autres charges	300	675,32
	TOTAL (I)	1 627 160	1 919 489
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 897	4 092,13
	Différences négatives de change		
	Valeur comptable des immo financières cédées		
	Charges nettes sur cess. valeurs mobilières de placements et d'instru. de trésor.		
	TOTAL (II)	3 897	4 092,13
	Charges exceptionnelles		9 753,00
	TOTAL (III)		9 753,42
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		1 379	2 142,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 632 436	1 935 476,93
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		305 833	10 264
TOTAL GENERAL		1 938 269	1 945 741

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/25** dont le total est de **2 004 239€** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de **305 833€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/25 au 31/12/25** ; Ces comptes annuels ont été établis le **04 mai 2026** par le Conseil d'administration de l'association.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

TERRE & HUMANISME, en bref :

30 ans d'action : Depuis 1994, Terre & Humanisme partage, transmet et soutient une agriculture écologique, humaine et solidaire inspirée par Pierre Rabhi.

Notre conviction : Chaque être humain doit pouvoir se nourrir sainement en autonomie tout en préservant la terre et ses ressources naturelles.

Notre mission : Accélérer la transition agroécologique citoyenne et paysanne, en France et à l'international, au moyen de la transmission, l'expérimentation et la coopération.

Nos valeurs : L'autonomie et la souveraineté alimentaire, l'innovation pour le vivant et la force de la coopération

Moyens humains 2025 :

- ✓ **Siège :** 18 salarié.es en CDI, 3 salarié.es en CDD (14,72 ETP)
2 apprenties, 1 contrat de professionnalisation, 10 stagiaires, 1 service-civique
- ✓ **Antenne Ouagadougou Burkina :** 1 CDI local (1ETP)
- ✓ **Antenne Lomé Togo :** 1 VSI (1ETP)
- ✓ 473 adhérents
- ✓ 9 administrateurs (dont 2 salariés), 3 auditeurs

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Moyens financiers et faits marquants de l'exercice 2025 :

Les ressources de l'association s'élèvent à 1 939 K€ et se répartissent comme suit :

- Générosité du public (dons, mécénat, épargne solidaire, legs et assurances-vie) : 1 061 K€, soit 55 % des ressources ;
- Financements publics et privés : 644 K€, soit 33 % des ressources ;
- Produits d'activités (formations, expertises, publications et autres produits) : 176 K€, soit 9 % des ressources ;
- Reprises de fonds dédiés : 58 K€, soit 3 % des ressources.

Cette diversité de ressources constitue un élément essentiel de la solidité financière de l'association et lui permet de préserver son indépendance d'action.

Une adaptation nécessaire à un contexte économique difficile

L'exercice 2025 s'est déroulé dans un contexte particulièrement complexe pour le secteur associatif. La baisse du pouvoir d'achat des ménages, la réduction des financements publics et les arbitrages budgétaires opérés par de nombreuses fondations ont entraîné une diminution globale des ressources disponibles pour les associations.

Face à cette situation, Terre & Humanisme a fait le choix d'adapter son niveau d'activité à ses perspectives de financement afin de préserver ses équilibres financiers. Le budget réalisé s'élève ainsi à 1 632 K€, en baisse de 16 % par rapport à 2024.

Cette évolution résulte principalement de la diminution des ressources observée sur plusieurs postes :

- Baisse de 13 % des dons des particuliers et des entreprises (-106 K€) ;
- Baisse de 15 % des financements publics et privés (-109 K€) ;
- Baisse de 40 % des produits d'activité issus des formations, prestations d'expertise, ventes de publications et autres revenus (-117 K€).

Ces évolutions avaient été anticipées lors de la construction budgétaire et ont conduit l'association à mettre en œuvre une gestion prudente de ses dépenses.

Évolution des activités

Les dépenses consacrées aux activités de sensibilisation ont diminué de 9 % (-18 K€), reflétant une programmation adaptée aux ressources disponibles tout en maintenant une présence auprès du grand public.

Les activités de conseil et de formation ont enregistré une baisse de 35 % (-75 K€), liée à un à un contexte moins favorable pour les structures et les particuliers souhaitant se former ou se faire accompagner.

Les activités de la Ferme de la Noria sont restées globalement stables. La diminution de 22 % des charges associées (-67 K€) résulte principalement du transfert de l'exploitation maraîchère à la SASU Agroécologie Paysanne Sociale et Solidaire, détenue à 100 % par l'association. Cette évolution correspond à un changement de périmètre comptable et non à une baisse de l'activité de la ferme. À l'inverse, les actions de solidarité en France ont progressé de 66 % (+60 K€). Cette augmentation traduit l'évolution de la stratégie d'accueil au sein des jardins du Mas de Beaulieu. Face à la diminution de la fréquentation des formations et des séjours d'immersion, l'association a choisi de renforcer l'accueil de personnes en situation de précarité ou d'isolement. Les jardins sont ainsi devenus davantage des espaces de ressourcement, de lien social, de transmission et de reconnexion au vivant accessibles gratuitement aux publics les plus fragiles.

Les activités de solidarité internationale affichent une baisse de 35 %. Cette diminution s'explique principalement par le caractère exceptionnel de l'exercice 2024, qui avait bénéficié d'un important rattrapage d'activités initialement prévues en 2023. Le niveau d'activité 2025 retrouve ainsi un rythme plus habituel.

Enfin, les frais de recherche de financements ont diminué de 22 % (-28 K€), tandis que les frais de fonctionnement sont restés globalement stables, témoignant d'une maîtrise continue des charges de structure.

Résultat de l'exercice et perspectives

L'exercice 2025 se clôture cependant sur un résultat excédentaire de **306 K€**.

Ce résultat est principalement lié à un événement exceptionnel : le versement de deux contrats d'assurance-vie dont Terre & Humanisme a été désignée bénéficiaire, pour un montant total de 326 K€.

Sans cette ressource exceptionnelle, l'association aurait présenté un résultat proche de l'équilibre, conformément aux prévisions établies dans un contexte de diminution des financements.

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'affecter cet excédent aux réserves de l'association. Ce renforcement des fonds propres permettra de consolider la situation financière de Terre & Humanisme, de faire face aux incertitudes économiques à venir et de préserver sa capacité à investir dans ses missions d'intérêt général.

L'année 2025 illustre la capacité de l'association à adapter son modèle économique tout en restant fidèle à son projet associatif : transmettre les pratiques agroécologiques, accompagner les populations les plus vulnérables et contribuer à la construction de territoires plus résilients. Le renforcement des réserves permettra de sécuriser cette ambition pour les années à venir.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralité

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

En outre, il a été fait application des obligations particulières résultant du règlement N° 99.01 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que du règlement n°2018-06, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Il est établi pour les mêmes opérations :

- une comptabilité générale tenue selon le plan comptable général, en particulier celui des associations, aboutissant au bilan et au compte de résultat ;
- une comptabilité analytique qui ventile les charges et les produits par destination, c'est-à-dire en fonction de chaque objectif ou action.

Changements de méthode

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :

Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés et rattachée au coût d'acquisition des immobilisations.

Concernant la première application des règlements comptables CRC 2002-10 et CRC 2004-04, il convient de préciser :

- la comptabilisation détaillée des immobilisations telle que déjà pratiquée antérieurement a été estimée satisfaisante aux critères de la méthode des composants,
- les durées et bases d'amortissement retenues ne diffèrent pas de façon significative des nouvelles modalités prescrites.

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

En conséquence, aucun retraitement particulier n'a été mis en œuvre pour les immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	20 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels	3 à 5 ans
• Installations générales	3 à 5 ans
• Matériel de bureau et Mobilier	3 à 5 ans
• Matériel Informatique et Logiciel	1 à 3 ans

Stocks

Les Stock d'approvisionnement sont composés des matières 1ere non périssables et non utilisées par la cuisine stages et bénévole en fin d'exercice, et des transformations du Jardin (confitures ect).

Les stocks de marchandises sont composés principalement des livres invendus en fin d'exercice.

Les entrées en stocks sont évaluées suivant la méthode au dernier prix d'achat frais accessoires éventuels inclus. A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilité : Les disponibilités sont composées des soldes des comptes bancaires et des caisses au 31/12/2025

Provision pour charges

- Engagements de retraite : Il a été jugé, peu significatif contenu de l'âge et l'ancienneté des salariés.

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

- Provisions pour charges : Les provisions correspondent à des charges probables que l'association aura à supporter en N+1 sur des engagements budgétaires en année N.

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute	Augmentations				Diminution	Valeur brute
CADRE A : IMMOBILISATIONS	début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions	CADRE B : IMMOBILISATIONS	Virement	Cessions	fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1	0		0	Frais d'établissement R&D TOTAL 1	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	23 000			Donations temporaires d'usufruit		23 000	0
Logiciel - Charte Graphique - Site Internet	21 520			Logiciel - Charte Graphique - Site Internet			21 520
Immobilisations incorporelles en cours	0			Immobilisations incorporelles en cours			0
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	44 520		0	Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	0	0	21 520
Terrains	12 452			Terrains	0	0	12 452
Terres agricoles	175 150			Terres agricoles			175 150
Batiments	316 550			Batiments			316 550
Agencements et aménagements des constructions	103 285		4 780	Constructions, installations générales,	0	0	108 065
Installations techniques, matériel et outillage ind.	54 054		16 341	Installations techniques, matériel et outillage		0	70 395
Installations générales, agencements, aménagements	65 002		3 406	Installations générales, agencements, aménagements	0	0	68 408
Matériel de transport	15 731		18 850	Autres matériels de transport	0	5 600	28 981
Matériel de bureau et matériel informatique	36 628		1 502	Matériel de bureau et informatique, mobilier		0	38 130
Immobilisations corporelles en cours				Immobilisations corporelles en cours		0	
TOTAL 3	778 853	0	44 879	TOTAL 3	0	5 600	818 132
Participations SCI Mas de Beaulieu	197 028			Participations SCI Mas de Beaulieu	0	0	197 028
Autres participations	468			Autres participations			468
Titres SASU AEPSS	1 500			Titres SASU AEPSS	0	0	1 500
Titres Crédit Coopératif	124 745			Titres Crédit Coopératif		97 508	27 237
Prêt SASU AEPSS	30 000			Prêt SASU AEPSS			30 000
Prêt Personnel			4 175	Prêt Personnel			4 175
Caution	200			Caution	0	200	0
TOTAL 4	353 941		4 175	TOTAL 4	0	97 708	260 408
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	1 177 314	0	49 054	TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	0	103 308	1 100 060

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A ; IMMOBILISATIONS AMORTISSABLE	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	21 520			21 520
Terrains				
Construction (2813-28135)	25 518	11 536		37 054
Agencements,aménagement terrain (2812)	87 348	5 611		92 959
Installations techniques, matériel et outillage ind.(2815)	40 347	4 674		45 021
Autres installations générales, agencts., aménags (2818)	48 616	6 198		54 815
Autres matériels de transport (28181)	16 159	2 133	5 600	12 692
Matériel de bureau et informatique, mobilier (28183 -28184)	33 508	1 909		35 417
TOTAL 3	251 497	32 061	5 600	277 958
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)	273 016	32 061	5 600	299 477
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISIONS POUR AMMORTISSEMENTS DEROGATOIRES (NEANT)			
CADRE C	MOUVEMENT DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES SUR PLUSIEURS EXCERCICES (NEANT)			

ETAT DES PROVISIONS (Néant)

ETAT DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avc droit de reprise	5 000				5 000
Réserves Statutaires	61 497				61 497
Réserves	683 408			16 612	666 796
Report à nouveau	83 260		26 875		110 135
Exédent ou déficit de l'exercice	10 264	-10 264	305 833		305 833
Situation nette	843 428 *				1 149 260
Fonds propres consommables	0				0
Subventions d'investissement	0				0
Provisions réglementées					
TOTAL	843 428	0	332 707	16 612	1 149 260

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

ETATS DES FONDS DEBIES

FONDS DEBIES CONTRIBUTIONS FINANCIERES	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Fondation Comgest - AAE Méd 3	Fonds privés	0	15 000		15 000
Fondation Salvia - AAE France	Fonds privés	0			0
Fondation Carasso - LFF	Fonds privés	5 000		5 000	0
Fondation MDLC - NORIA - Investissement à amortir	Fonds privés		19 623		19 623
Fondation MDLC - NORIA - fonds dédiés disponible	Fonds privés	58 183	80 377	35 711	102 849
Parc National des Cévennes	Fonds public		2 186		2 186
TOTAL		63 183	117 186	40 711	139 658
		0			
FONDS DEBIES GENEROSITE	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Mas de Beaulieu - Jardins pédagogiques	Générosité du public	317		317	0
Collecte AE pour les grands et les petits (livret - fresque - escape	Générosité du public	1 844			1 844
Don achat Ferme Noria	Générosité du public	183 888		6 667	177 221
Boulangere - LFF (mécénat)	Mécénat	10 000	5 265	10 000	5 265
Collecte Fin d'année 2025 - Justice Alimentaire	Générosité du public	0	3 000	0	3 000
TOTAL		196 048	8 265	16 984	187 330
		-1			
FONDS REPORTES LIES AU DONATIONS	Origine	Montant en début d'exercice	Augmentations dotations exercice	Diminutions reprise exercice	Montant en fin d'exercice
Usufruit temporaire 500 part SCPI FAIR INVEST	donation	3 067		3 067	0
		0			
TOTAL DES FONDS DEBIES		262 298	125 451	60 761	326 988

ETAT DES CREANCES

CADRE A	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Clients	77 100	77 100	
Personnel et comptes rattachés		0	
Débiteurs divers	733	733	
Produits à recevoir	583 235	583 235	
Charges constatées d'avances	11 062	11 062	
TOTAL	672 130	672 130	0

ETAT DES DETTES

CADRE B	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et Dettes - etablissement de credit à plus de	255 954	13 642	56 635	185 677
Fournisseurs et comptes rattachés	18 466	18 466		
Personnel et comptes rattachés	28 700	28 700		
Sécurité sociale et autres organisme sociaux	22 564	22 564		
Impot sur les bénéfices	1 379	1 379		
Autres dettes	6 057	6 057		
Charges à Payer	25 152	25 152		
Produits constatés d'avance	169 717	169 717		
TOTAL	527 990	285 677	56 635	185 677
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 443			

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

constatés d'avance	Charges	Produits
Charges d'exploitation	11 062	
Subventions publiques		162 023
Fonds privés		6 500
Adhésions N +1		1 194
TOTAL	11 062	169 717

ENGAGEMENT FINANCIER

Engagements donnés	Montant
Intérêts sur emprunt	3 897
TOTAL	3 897
(1) dont concernant: les engagements	

PARTICIPATIONS

SCI Mas de Beaulieu	Montant
Capital	282 548
Situation nette au 31.12.2025	146 951
Résultat au 31.12.2025	-544
% des titres détenu par Terre & Humanisme	69%
Valeur Comptable des titres	197 029

SASU AEPSS	Montant
Capital	1 500
Apport en Cpt courant de Terre & Humanisme	31 553
Situation nette au 31.12.2025	23 765
Résultat au 31.12.2025	5 544
% des titres détenu par Terre & Humanisme	100%
Valeur Comptable des titres	1 500

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 260 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

LEGS OU DONATIONS

Produits	Montants
Montants perçus au titre d'assurances-vie	326 440
Montants de la rubrique de produits « legs ou donations définis à l'article 213-9 »	
Prix de vente de biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation de fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL PRODUITS	326 440

INFORMATION SUR LES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-56 du 23 mars 2006 relative au volontariat et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux quatre membres de la présidence bénévole s'est élevé à 0 € au 31/12/2025.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS PAR ORIGINE	2025		2024	
	TOTAL	dont générosité du	TOTAL	dont générosité du
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 064 065	1 064 065	848 777	848 777
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 954	9 954	12 839	12 839
1.2 Dons, legs et mécénats	1 051 169	1 051 169	831 112	831 112
- Dons manuels	667 499	667 499	748 647	748 647
- Legs, donations et assurances-vie	326 440	326 440	0	0
- Mécénat entreprises	57 231	57 231	82 466	82 466
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 942	2 942	4 825	4 825
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	509 070		580 822	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	336 349		291 406	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	172 721		289 416	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	307 440		461 689	
4- REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	57 695	16 984	58 553	13 176
TOTAL	1 938 269	1 081 049	1 949 841	861 953
CHARGES PAR DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	dont générosité du	TOTAL	dont générosité du
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	1 118 555	487 932	1 452 886	561 955
1.1 Réalisés en Frances	708 540	369 635	809 176	351 157
- Actions réalisées par T&H	653 000	329 095	784 675	347 156
Agroécologie citoyenne	186 460	133 514	204 948	161 270
Agroécologie paysanne	232 452	123 802	299 747	128 619
Conseil & Formation	137 968	31 398	213 311	43 758
Solidarité & Partenariat	96 119	40 380	66 669	13 509
- Versement aux partenaires locaux	55 540	40 540	24 501	4 001
1.2 Réalisées à l'étranger	410 015	118 297	643 710	210 798
- Actions réalisées par T&H	250 798	118 297	268 493	210 798
- Versement aux partenaires locaux	159 217		375 217	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	99 060	93 060	127 335	91 934
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	46 642	46 642	55 261	52 958
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	52 418	46 418	72 074	38 976
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	287 991	185 959	289 031	187 800
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 379		2 142	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCISE	125 451	8 265	68 183	10 000
TOTAL	1 632 436	775 216	1 939 577	851 689
EXCEDENT OU DEFICIT	305 833	305 833	10 264	10 264

ANNEXES COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2025

REGLES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

En application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005, les associations et fondations qui font ou souhaitent faire appel à la générosité du public doivent intégrer dans l'annexe des comptes annuels, le compte d'emplois des ressources (CER).

Dans le cadre de la réforme du plan comptable (règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018), l'Autorité des normes comptables (ANC) a décidé de créer un compte de résultat par origine et destination (CROD) afin de permettre de rendre compte du modèle économique des organismes sans but lucratif (OSBL) qui ont d'autres ressources que celles issues de la générosité du public.

Le règlement conserve cependant le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) issu de la loi de 1991 et de l'arrêté de 1993, qui se concentre exclusivement sur les ressources issues de la générosité du public.

Définition de la générosité du public

La générosité publique est un acte consécutif d'une décision d'une personne physique.

Sont considérées comme ressources relevant de la générosité du public : Les ressources collectées auprès du public, tel que les dons individuels et nominatifs encaissés par l'association, les legs et autres libéralités émanant de personnes physiques encaissés par l'association ainsi que le mécénat d'entreprise.

Définition des missions sociales

Les missions sociales d'une structure correspondent à son objet social, tel que défini dans ses statuts. Les missions sociales de Terre & Humanisme correspondent ainsi à la diffusion et la transmission de l'agroécologie, selon trois grands axes :

- ✓ Agroécologie Citoyenne
- ✓ Agroécologie Paysanne
- ✓ Agroécologie Solidaire
- ✓ Conseils & Formation en Agroécologie

Ces 4 axes, fortement imbriqués et interdépendants, répondent à l'objectif de contribuer à la transition agroécologique, tant en France que dans le reste du monde.

Principe d'affectation des coûts

Les couts sont imputés dans la comptabilité analytique qui intègre les rubriques du CROD et du CER :

- **Les missions sociales** où sont affectées les charges directes et indirectes liées à la mise en œuvre des activités de ces missions.
- **Les frais de recherche et de collecte de fonds** où sont affectés les frais liés à la collecte auprès de la générosité du public, des fonds privés et des subventions publiques.

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2025

- **Les frais de fonctionnement** ou sont affectés les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux (communication institutionnelle, service comptable, contrôle de gestion et frais généraux)

Les charges du personnel de Terre & Humanisme sont imputées aux différentes rubriques du CROD/CER en fonction des temps passés par les salariés sur les différentes activités liées à leur poste.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public (colonne 2 du CROD)

Les emplois de l'exercice (hors report de fond dédiés), 1 507K€ ont été financés à 51% par des fonds issus de la générosité du public (soit 767K€)

Les ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public correspondent à l'ensemble des dons des particuliers et des entreprises.

Les dons des particuliers collectés dans le cadre de produits financiers solidaires proposés par notre partenaire le Crédit Coopératif sont également présentés dans cette rubrique.

RESSOURCES 2025 ISSUES DE LA GENEROSITE	€	%
Dons Manuels non affectés	1 032 640	97,0%
Cotisations	9 954	0,9%
Dons Ponctuels	77 555	7%
Prélèvements Automatiques	37 206	3,5%
Produits financiers solidaires (Crédit Coop)	516 977	49%
Dons arrondi sur salaire/en caisse	24 528	2,3%
Mécénat d'entreprise non affectés	39 981	3,8%
Assurance Vie	326 440	
Dons Manuels affectés	28 483	2,7%
Crowdfunding	11 233	1,1%
Mécénat d'entreprise affectés	17 250	1,6%
Autres produits liés à la générosité	2 942	0,3%
Dons de parts SCI MAS DE BEAULIEU		0%
Dividendes	2 942	0,3%
TOTAL 2024	1 064 065	100%

Le suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2025

En 2025, la consommation des ressources collectées auprès du public pour le budget réalisé (767K€) et pour l'affectation en fonds dédiés (8K€) est inférieur au montant des ressources collectées sur l'exercice (1 064K€) et au report des fonds dédiés des années antérieures (17K€).

L'excédent (306K€) est ajouté au solde des années antérieures, ayant été placé en réserve pour projet associatif.

ANNEXES COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES 2025

Le solde des ressources collectées auprès du public, non affecté et non utilisé fin 2025 s'élève ainsi à 1 019K€.

Valorisation des contributions volontaires

Le temps bénévole passé par les membres du bureau et du Conseil d'administration pour la conduite de leurs mandats auparavant valorisé sur la base du salaire moyen de l'association soit 2 040€ Brut Mensuel, n'est plus significatif du fait de la maturité de la gouvernance partagée qui nécessite moins d'implication de leur part, et de la rémunération exceptionnelle des administrateurs, autorisée par les statuts, lors d'investissement plus important.

ADMINISTRATEURS

J. DREVETON
P. GERMAIN
O. GERMAIN

MANDATAIRES

J.C. GERMAIN
L. PACIELLO
S. DUPLEX
N. SEGUIN
G. ARBONA
S. RIEU
J.D. DREVETON
L. LAUGIER
C. MORETTI
T. PANYANOUVONG

ASSOCIATION TERRE ET HUMANISME

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
Clos le 31 décembre 2025.

TERRE ET HUMANISME

Association d'intérêt général
MAS DE BEAULIEU BP19
07230 LA BLACHERE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Cocontractant(s)	Monsieur DOCHE Clément
Fonction(s)	Administrateur
Nature	Rémunération
Montant(s)	930 € de janvier à juillet 2025

Cocontractant(s)	Madame ROUSSELOU Emilie
Fonction(s)	Administratrice
Nature	Rémunération
Montant(s)	3 295 € de janvier à décembre 2025

A Avignon, le 6 juillet 2026

S.A. J. CAUSSE & Associés

Charlotte MORETTI

Commissaire aux Comptes Associée